

Image not found or type unknown



Prêt à la consommation vente de mon bien aux enchères

Par **maxls_old**, le **18/06/2007** à **16:39**

bonjour,rnrnSuite à ma perte d'emploi,je n'ai pas pu remboursser mon prêt à la consommation .Aujourd'hui l'huissier de justice me réclame la totalité du prêt soit la somme de 9900 euros.Etant au rmi j'ai fait un versement de 150 euros ou je m'engage à versé cette somme chaque mois.L'huissier de justice m'a repondu que l'organisme de credit était impitoyable et qu'il me ferait passer devant le juge et que le jour de l'audience faudrait que je verse une somme de 5000 euros minimum sinon la maison de crédit mettrait mon "bien" en vente aux enchères.Question que je vous pause:un organisme de credit peut-il mettre mon "bien" en vente dés le moment ou je rembourse ma dette mensuellement?Merci et bonne journée